

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL-----  
Séance du 3 mars 2023  
-----

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	27

Date de convocation

24 février 2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le 09/03/2023

ID : 089-218904647-20230303-2023\_014-DE

S'LO

Objet de la délibération

**Projet de réhabilitation du  
centre de loisirs et  
subventions**

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mars à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, Jean KASPAR, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. ERNANDÈS, M. LOISEAU, Mme PELTIER, Mme HOURLIER, M. COCHARD, Mme AUTRET, M. BRIET, M. BOUREL, M. PARCINEAU, M. HERVÉ, Mme GOBET, M. BURGUIÈRE, M. THOMAS, M. ANDRÉ, Mme LOPEZ.

Absents excusés : Mme SIMON (pouvoir à Mme NAZE), Mme LETIN (pouvoir à M. KASPAR), M. VERGNAUD (Pouvoir à Mme AUTRET), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. FERNANDÈS), M. PÉANNE (pouvoir à M. LOISEAU), Mme ROLLOT (pouvoir à Mme ZEPPA), M. BOULLEAUX, Mme BERTRAND (pouvoir à M. BURGUIÈRE), Mme SZEWZYK (pouvoir à M. THOMAS).

Absents : Mme EL HAOUCHI.

Secrétaire de séance : M. Fabrice LOISEAU, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Il est proposé aux membres de l'Assemblée le projet de réhabilitation du centre de loisirs. Le bâtiment qui accueille le centre de loisirs est très ancien. Il date du 19<sup>e</sup> siècle et a été acquis par la Commune en 2003.

Hormis les travaux d'aménagement intérieurs nécessaires pour y installer le centre de loisirs, il n'a pas fait l'objet de travaux d'envergure depuis très longtemps.

Or, depuis quelques années, des désordres structurels sont apparus :

- Une toiture terrasse non étanche
- Une toiture traditionnelle donnant des signes de faiblesse et des lucarnes non étanches
- Des menuiseries abîmées non étanches et non isolantes
- Une plomberie encastrée qui fuit à plusieurs endroits

Les conséquences de ces désordres sont multiples : des murs sont imbibés d'eau, des portes et des fenêtres ne s'ouvrent plus ou très difficilement, des sols se gondolent, l'odeur d'humidité est permanente. Une partie des locaux ne peut plus être utilisée pour l'accueil des enfants.

Il convient donc dans un premier temps d'assainir ce bâtiment en assurant les étanchéités des toits et des lucarnes, en changeant les menuiseries et en faisant les travaux de plomberie qui s'imposent pour la rénover et la rendre apparente. Dans un second temps, il conviendra d'entreprendre les travaux intérieurs pour réparer les murs et les sols afin d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 379 297 € HT.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023 2023\_014/03\_03

Publié le 09/03/2023

ID : 089-218904647-20230303-2023\_014-DE

Dépenses		Recettes		
Objet	Montant	Financeurs	Taux de subvention	Montant du financement
Travaux de réhabilitation du centre de loisirs	344 815 €	ETAT (DETR)	20,00%	75 859 €
		CAF	60,00%	227 578 €
Aléas 10 %	34 482 €	Commune (autofinancement)	20,00%	75 859 €
<b>Total H.T. du projet</b>	<b>379 297 €</b>	<b>Total H.T. du financement</b>		<b>379 297 €</b>

CONSIDERANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 22 février 2023,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

**APPROUVE** le projet de travaux décrit ci-dessus pour un montant prévisionnel de 379 297 € HT,

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel dudit projet,

**CHARGE** la Maire de procéder aux demandes de subvention auprès des potentiels financeurs,

**AUTORISE** la Maire à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant,

Le Secrétaire

Fabrice LOISEAU

La Maire

Nadège NAZ

